21-PRAT-17-1

S'approprier les nomenclatures SERAFIN. Enjeux méthodologiques et correspondances avec les pratiques professionnelles - BL (2021)

Durée : 1 jour(s) *(6,00 heures)*

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

A la suite des derniers rapports, Vachey-Jeannet et Zéro sans solution, la réforme de la tarification est devenue un enjeu majeur du secteur médico-social. Les travaux du groupe national SERAFIN ont déjà abouti à l'élaboration de nomenclatures des besoins et des prestations. Celles-ci sont utilisées par différents acteurs en ce qu'elles permettent un langage commun entre partenaires. Ainsi, la formation proposée vise à :

- Connaître les grands principes de la réforme de la tarification
- Assimiler la logique SERAFIN-PH : comprendre les liens entre besoins des personnes, missions des structures, et prestations fournies
- Savoir utiliser les nomenclatures SERAFIN-PH pour définir la gamme des prestations de la structure par domaines
- Transposer la palette des prestations dans des dispositifs permettant une compréhension d'ensemble des activités des structures.

PUBLIC :

Equipes de direction, professionnels des ESMS intervenant dans le champ du handicap.

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

CONTEXTE :

Le rapport Vachey-Jeannet (IGF, IGAS) souligne en 2012, et les constats sont globalement partagés, que les modalités de financement :

- ne facilitent pas l'adaptation des réponses des établissements sociaux et médico-sociaux aux attentes et souhaits des personnes accompagnées
- les freinent dans leurs innovations
- ne permettent pas de moduler le budget de la structure en fonction des besoins des personnes ou encore des spécificités des réponses qui leur sont prodiguées.

Dès lors, il apparaît que l'organisation de l'offre est à rationaliser pour apporter une réponse pertinente aux besoins territoriaux. La mise en œuvre de la réforme « SERAFIN-PH » (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées) vise également à lever les obstacles administratifs et financiers à la mise en œuvre de parcours, au plus près des besoins des personnes, dans la continuité du Rapport PIVETEAU « Zéro sans solution ».
Ainsi, les deux nomenclatures des besoins et des prestations sont considérées comme des supports utiles aussi bien pour l'élaboration de projets personnalisés — mieux à même d'identifier les objectifs à travailler à court et moyen termes –, que celle des projets d'établissement ou de service, pour décrire la population accompagnée et les prestations à délivrer au regard de ses caractéristiques spécifiques.
En effet, elles sont un support permettant de décrire de manière exhaustive :

- d'une part, les besoins des personnes regroupés en trois grands domaines : santé, autonomie, participation sociale
- et d'autre part, les prestations délivrées par les structures, en réponse à ceux-ci. Elles constituent une sorte de « dictionnaire » commun à l'ensemble du secteur.

Ces changements ont, entre autres, un impact sur les systèmes d'information des ESMS. Ceux-ci constituent un enjeu majeur pour la connaissance des besoins, l'orientation, la fluidité des parcours. Les outils d'évaluation et de pilotage deviennent indispensables pour :

- la construction des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- le projet d'établissement qui décrit les prestations directes selon SERAFIN PH,
- le renforcement de l'expertise des professionnels en termes d'évaluation des besoins (en appui à la MDPH qui développe elle aussi son système d'information).

PROGRAMME :

21-PRAT-17-1

Module 1 : Fondements historiques et conceptuels dans le champ du handicap (**en distanciel**)
Module 2 : Les fondements de la réforme : du rapport Vachey-Jeannet à la réforme de la tarification (**en distanciel**)
Module 3 : Présentation et description des nomenclatures (**en distanciel**)

Objectifs pédagogiques des modules en distanciel :

- Situer la réforme SERAFIN dans les évolutions actuelles de l'action médico-sociale (Réponse Accompagnée Pour Tous, Plan d'Accompagnement Global, évolution de l'offre…)
- *Maîtriser les correspondances entre SERAFIN, la grille d'évaluation des besoins de compensation de la personne handicapées (GEVA) et la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*
- *S'approprier les nomenclatures SERAFIN relatives aux besoins des personnes accompagnées et aux prestations délivrées par les établissements et services*

Module 4 : Utilisation des nomenclatures des besoins et des prestations (**en présentiel**)

- Décryptage et manipulation des nomenclatures
- Actualités autours de SERAFIN-PH

Objectifs de la journée en présentiel :

- Analyser les besoins des personnes accompagnées au regard de la grille SERAFIN
- *Présenter l'offre d'accompagnement au regard de la grille SERAFIN*
- *Intégrer SERAFIN PH dans le système d'information des établissements et services*
- *Définir l'offre de services réalisée dans le cadre des prestations*
- *Déterminer les critères d'évaluation de chacune des prestations.*

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- En distanciel : Vidéos, supports animés, webinaire
- En présentiel : Analyse de situations apportées par les participants, réflexions sur les outils : projets personnalisés ou projet d'établissement en fonction des attentes exprimées par les participants

MODALITES D'EVALUATION :

- Au début du parcours de formation quizz de connaissances sur l'évolution des politiques publiques sur le handicap
- Chaque module de formation à distance est ponctué d'un quizz pour évaluer les acquis de la formation.
- Au début de la journée en présentiel, un quizz sera organisé pour évaluer les connaissances sur les nomenclatures et les enjeux de SERAFIN-PH
- Au cours de la journée en présentiel, des études de cas utilisant les nomenclatures permettront de valider leur appropriation. Il sera également travaillé des fiches-actions pour intégrer les nomenclatures dans l'organisation de l'établissement ou du service.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription *:*
Inscription en ligne obligatoire
Coût de la formation :
Contribuant : 230€/participant
Non contribuant : 310€/participant
Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)
Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour
Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com

Contact Formations INTRA : ✆ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ✆ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51